

Sujet : [INTERNET] participation enquête publique projet Les Rieux-Boissy le Repos-Vauchamps

De : >

Date : 01/10/2022 à 09:57

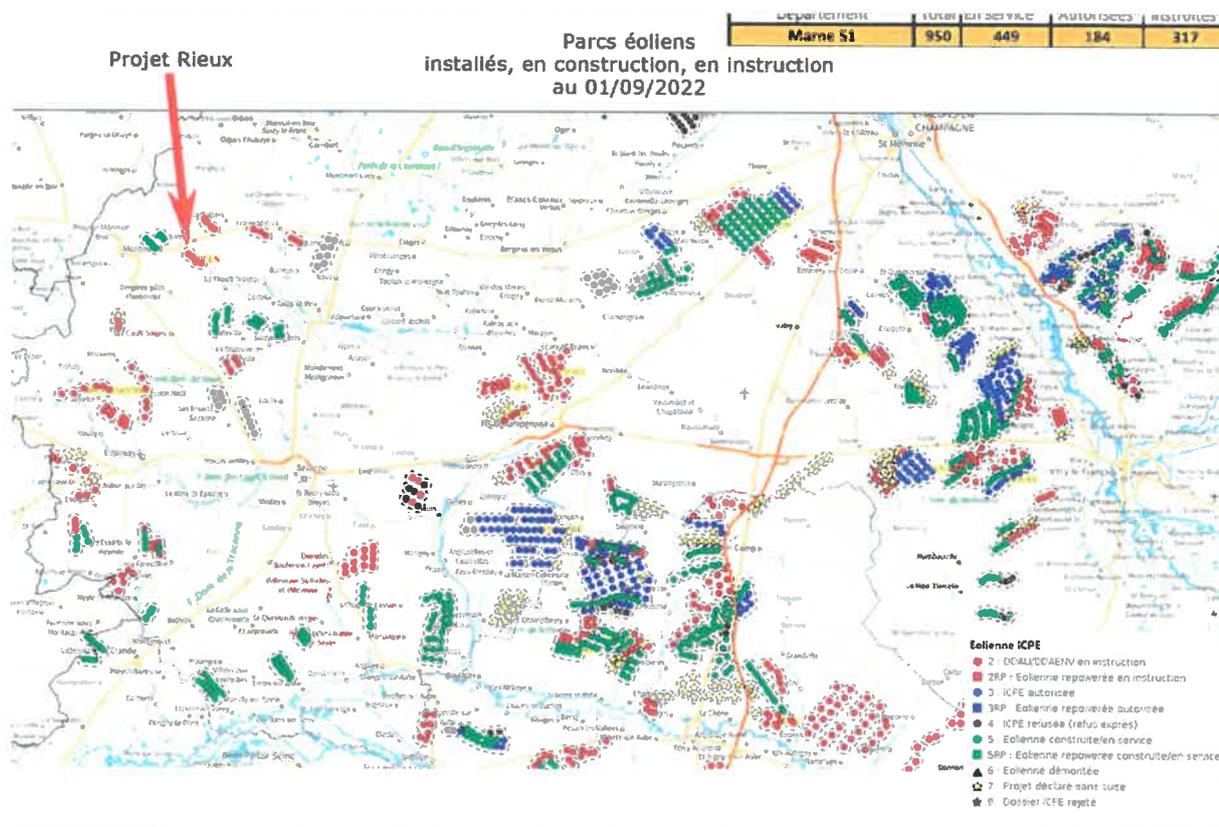
Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Bonjour,

Pour toutes les motifs évoqués ci-dessous, nous émettons un avis défavorable au projet éolien Les Rieux-Boissy le Repos-Vauchamps.

- Nous ne pouvons que constater que les implantations d'éoliennes s'accroissent, se densifient jusqu'à saturation pour les habitants de ces zones géographiques.

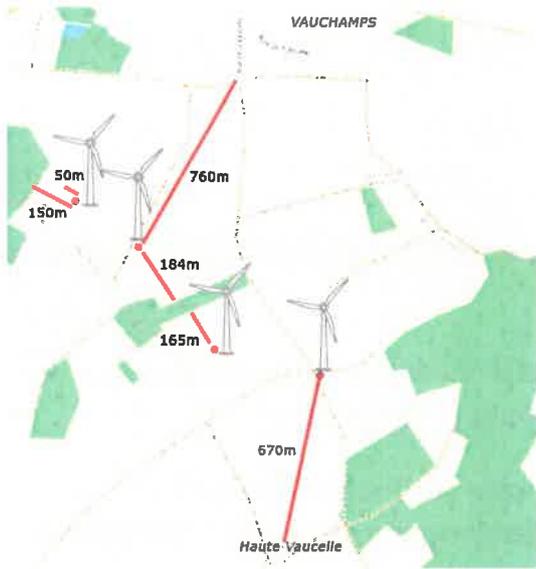
La carte ci dessous montre cette densification marnaise sans aucune planification géographique de ce mode d'énergie qui est trop irrégulier dans une production d'électricité coûteuse.



- Pourquoi l'étude de la saturation paysagère ne se fait-elle pas systématiquement à partir de chaque habitation et déterminé à partir de ces données le nombre d'habitants impactés? Les porteurs de projet choisissent toujours des photos montage à leur avantages(voir les photos du dossier).

Il en est de même pour le bruit , surtout aux niveaux des vents dominants, l'étude devrait être faite de façon plus détaillée suivant la configuration des villages.

- Encore un projet où les éoliennes se rapprochent des habitations, 760 m et 670m avec vue directe sur les éoliennes. Les impacts sur la santé, sur la dépréciation immobilière, et l'environnement ne sont pas chiffrés ou en tout cas beaucoup trop optimiste.



Si l'on regarde l'effet battement d'ombre, l'éolienne H1, qui est directement visible des habitations, se trouve non seulement à moins de 200 mètre de la lisière boisée mais a un impact sur les habitations dû à l'effet de battement d'ombre, comme le montre les éléments ci-dessous (page8 de l'étude des effets de battement d'ombre - novembre 2019)

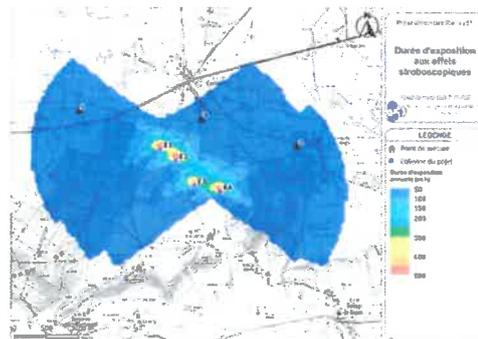
1.1. L'EFFET DE BATTEMENT D'OMBRE ¶

L'analyse de ces données brutes permet de mettre en évidence les périodes et heures concernées par l'exposition aux battements d'ombre. Ces informations sont présentées dans le Tableau 2.

Point de mesure	Durée maximale d'exposition annuelle (en heures)	Nombre de jours possible d'exposition par an	Durée maximale possible d'exposition par jour (en minutes)	Période d'exposition
H1 - Vauchamps Fenêtre 1	36100	50	37	Juin, juillet, novembre et décembre Dans la soirée
H2 - Fontaine-au-Bren Fenêtre 1	21112	34	15	Février, mars, septembre, octobre et novembre Dans la soirée
H3 - La Haute Vaucelle Fenêtre 1	0	0	0	
H4 - Boussy Fenêtre 1	0	0	0	
H5 - Ferme de Chilly Fenêtre 1	11154	39	11	Février, octobre et novembre Dans la soirée

Tableau 2 - Durée maximale d'exposition annuelle à l'ombre des pales de mesure de nuit pour les points de mesure H1 à H5 par période et saison.

Enfin, la Carte 2 permet d'appréhender la répartition spatiale des sources émanées par des battements d'ombre et les durées annuelles d'exposition liées aux éoliennes du projet. Si les points de mesure H3 - La Haute Vaucelle et H4 - Boussy sont préservés, on notera que les autres points sont impactés par l'effet de battements d'ombre.



Carte 2 - Répartition spatiale des effets de battement d'ombre de nuit par période (hiver, été, automne) et saison.

«les durées maximales d'exposition acceptables à 30 heures par an et à 30 minutes par jour (Bureau public pour l'environnement du Schleswig)» ¶

Il est constaté que pour l'éolienne H1 est au-delà des 30h/an ainsi que des 30mn par jour. ¶

cordialement